

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3690

3 décembre 2014

SOMMAIRE

Euxin S.A.	177120	Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A.	177087
GA Investments S.à.r.l.	177076	MDC L.C. I S.à r.l.	177083
GAM S.A.	177079	Mendex S.A.	177081
Gastrom Schmëtt S.A.	177076	Merlin 1 S.A.	177082
GB Global S.à r.l.	177075	Microfininvest S.A., SPF	177083
Gold & Silver Coins Company S.à r.l. ...	177080	Milou Découverte S.A.	177081
Gordoninvest S.A.	177076	MIL S.A.	177081
Gordoninvest S.A.	177078	MITR S.A.	177084
GP River S.à r.l.	177078	Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean ..	177090
Groovs & Partners S.A.	177077	NAEV Lime Street S.à r.l.	177083
Groupe BÂTI.Lux S.A.	177075	Naturata S.A.	177084
Group Media Communication & Technolo- gy GmbH	177085	NautaDutilh Avoctas Luxembourg S.à r.l.	177081
Growe S.A.	177078	New Kids	177082
H2O Floation Center S.A.	177075	New NIBC II Luxembourg	177082
Hattersley Centre S.à r.l.	177079	New PEL S.à r.l.	177083
Hicof S.à r.l.	177079	Northern Star Opportunities, S.C.A., SI- CAV-FIS	177082
Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	177078	NW PM 1 S.à r.l.	177096
H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l. ...	177075	Oak (BC) Luxco S.à r.l.	177087
Hill Properties S.à r.l.	177080	Olema Partners Luxembourg S.à r.l.	177106
HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l.	177077	Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.	177074
HMP Beratungsgesellschaft für Telekom- munikations- und Sicherheitssysteme GmbH	177074	OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l.	177118
HSH Investment Holdings FSO S.à r.l. ...	177074	Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l.	177084
Ilmauria S.A.	177080	Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.	177084
Ilyoson S.A.	177079	Skystone Development S.A.	177074
Immobilière Le Bonheur S.A.	177080	Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A.	177102
Indigo Shipping A.G.	177095		
Inspicio 1 S. à r.l.	177077		
Luxembourg Global Invest	177074		

Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.371.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014174805/9.
(140199498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Luxembourg Global Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.000,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 178.112.

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014174706/10.
(140199562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

HMP Beratungsgesellschaft für Telekommunikations- und Sicherheitssysteme GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 28, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 50.015.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176174/11.

(140201618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

HSH Investment Holdings FSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.592.

Par résolutions prises en date du 6 novembre 2014, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176179/11.

(140201738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Skystone Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.680.

- Il résulte des actes de la Société que Mr Riccardo INCANI a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKYSTONE DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014175689/12.

(140201064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

H2O Floatation Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3311 Abweiler, 11, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 106.780.

Les comptes annuels de la société H2O Floatation Center S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176180/10.

(140201377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Groupe BÂTI.Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176134/10.

(140202241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.958.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 5 novembre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176156/13.

(140201508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

GB Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.692.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 1^{er} septembre 2014

- Monsieur Mostafa Ahmed EL MAHDI ABDEL HALIM EL SABAGH, expert-comptable, né le 27 juillet 1968 à Le Caire (Egypte) et domicilié au 69 Ahmed Orabi Street, 12655 El Ajouza, Le Caire - Egypte, Monsieur Hazem FOUAD ABDEL-LATIEF IBRAHIM, directeur financier, né le 9 novembre 1968 à Gizeh (Egypte) et domicilié au 20 El Hussein Street, 12611 Dokki -Egypte, et Monsieur Smaïne BOUCHARÉB, employé privé, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France) et domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, sont nommés Gérants de catégorie B, avec effet au 1^{er} septembre 2014 pour une durée illimitée.

- La société KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B- 149133, est nommée en tant que Réviseur d'entreprises agréé avec effet au 22 août 2014 pour une période d'un an.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Certifié sincère et conforme

GB Global S.à r.l.

Référence de publication: 2014176138/21.

(140201746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

GA Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176135/10.

(140201389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Gordoninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.745.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 octobre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014176142/16.

(140202130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Gastrom Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 98.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2014 ce qui suit:

L'assemblée générale ordinaire accepte la démission de Madame Annette Knauf de son mandat comme administrateur-délégué. L'assemblée nomme Monsieur Erny Schmitz, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, comme administrateur-délégué. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

- 1) Madame Annette Knauf, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, administrateur;
- 2) Monsieur Erny Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, administrateur et administrateur-délégué;
- 3) Monsieur Michel Kune, cuisinier, demeurant à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt, administrateur.

Commissaire aux comptes

Monsieur Justin DOSTERT, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Pouvoir de signature: La société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Pour extrait conforme

GASTROM SCHMËTT SA

Référence de publication: 2014176137/28.

(140201402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

HLSS Luxco 3A Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.946.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 août 2014

1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante B avec effet au 29 août 2014.

2. Monsieur Davy Toussaint, administrateur de sociétés, né le 28 Octobre 1986 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hlss Luxco 3A S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014176173/17.

(140202057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Groovs & Partners S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 19.414.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 06 novembre 2014

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg (jugement n°1181/14), 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme GROOVES & PARTNERS S.A., dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 3 octobre 2003, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2014176150/18.

(140202036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.460.609,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.462.

En date du 12 Novembre 2014:

- La société Inspicio S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, détenant dans la Société 21.460.609 parts sociales, a transféré l'intégralité de ses parts sociales à la société ESG Capital 2 Limited ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans;

En conséquence de ce qui précède, à la date du 12 Novembre 2014, la société ESG Capital 2 Limited détient l'intégralité des 21.460.609 de parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 Novembre 2014.

Inspicio 1 S.à r.l.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2014176188/19.

(140201817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

GP River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 183.739.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176146/9.

(140201614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Gordoninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 127.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176143/10.

(140202131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Growe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 177.792.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 novembre 2014 a nommé comme nouvel administrateur de la société en catégorie B:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014176151/15.

(140201933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.551,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.174.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 octobre 2014 que:

1. La démission de Monsieur Philippe SALPETIER, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- Madame Corine CHATY, née le 20 mai 1970 à Metz, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176160/20.

(140202088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

GAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20A, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176136/9.

(140201644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Hattersley Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 158.126.

Le présent dépôt des comptes annuels au 30 novembre 2013 remplace le dépôt daté du 24 octobre 2014 sous le numéro de dépôt L140188388.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Hattersley Centre S.à r.l.

Référence de publication: 2014176157/12.

(140201966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Ilyoson S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 novembre 2014

Est nommé administrateur:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Marc ALBERTUS continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176196/15.

(140201938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Hicof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.515.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 13 novembre 2014

L'Associé Unique de HICOF S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Rekha Sookloll en tant que gérant B de la Société à partir du 13 novembre 2014;

- De nommer:

* Madame Sophie Bourguignon, née à Bordeaux, France, le 11 mars 1983, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 13 novembre, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

HICOF S.à r.l.

Référence de publication: 2014176169/18.

(140201641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Immo-Bonheur S.A., Immobilière Le Bonheur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 14, rue Charles Bernhoeft.
R.C.S. Luxembourg B 147.275.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 octobre 2014

Suite à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de confier le mandat de commissaire aux comptes à la société GLOBAL GESTION S.à.r.l., pour une nouvelle période d'une année.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014176197/11.

(140201423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Hill Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 163.179.

Le présent dépôt des comptes annuels au 30 novembre 2013 remplace le dépôt daté du 24 octobre 2014 sous le numéro de dépôt L140188385.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Hill Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2014176162/12.

(140201884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Ilmauria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 118.170.

Extrait de résolution de l'Actionnaire unique du 12 novembre 2014

L'Actionnaire unique a décidé, de prendre les résolutions suivantes:

L'Actionnaire unique décide de reconduire le Commissaire, dont le mandat est arrivé à échéance, dans sa fonction pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Le mandat du Commissaire LUX-AUDIT S.A., précitée, est ainsi renouvelé pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176194/15.

(140202281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Gold & Silver Coins Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 190.690.

Procès-verbal de la Décision Collective tenue en date du 12 novembre 2014

Se sont réunis les associés de la SARL GOLD & SILVER COINS COMPANY en date du 12 novembre 2014 avec l'ordre du jour suivant:

Changement du siège social.

Suite à cette décision collective, la société a transféré son siège social du 37, rue d'Anvers au L-1130 Luxembourg au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014176140/16.

(140201502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Mendex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 150.991.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176335/9.

(140202223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

MIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.498.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176340/10.

(140201411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

NautaDutilh Avoctas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 189.905.

EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2014, Josée Weydert a transféré toutes les 1 550 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à weydert avocat s.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12 500 euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183470.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014176353/16.

(140201555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Milou Découverte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.849.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 novembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Renouvellement du mandat de Monsieur LA MENDOLA Vincent, né le 8 février 1967 à Mondelange (France), demeurant professionnellement au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg de son poste d'administrateur unique avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA SARL, avec siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg à son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2014176341/19.

(140201668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

New Kids, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 189.995.

Les statuts coordonnés au 24/10/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2014.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014176354/12.

(140201739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.085.750.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.629.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 1^{er} octobre 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176355/13.

(140201741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Merlin 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 41, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 161.728.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. November 2014 geht Folgendes hervor:

Der Rücktritt von Herrn Reiner Lehnert als Verwaltungsratsmitglied wird mit Wirkung zum heutigen Tage angenommen und die Nennung von Frau Ute BECKER-LEHNERT, geboren am 23. August 1963 in Merzig, Deutschland, wohnhaft in D-66663 Merzig-Brottdorf, Forsthausstrasse 21, als neues Verwaltungsratsmitglied wird beschlossen. Das Mandat von Fr. BECKER-LEHNERT endet mit der Generalversammlung im Jahre 2020.

Luxemburg, den 12. November 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014176338/14.

(140201410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Northern Star Opportunities, S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 134.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 novembre 2014

Il a été décidé:

- de réélire Deloitte Audit S.à r.l., comme réviseur d'entreprise pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour NORTHERN STAR OPPORTUNITIES, S.C.A., SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014176358/15.

(140202255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.299.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

Par résolutions prises en date du 3 novembre 2014, les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176356/12.

(140201745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

MDC L.C. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.976.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 316 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Samer Halawa / Francis James Conway / Jacob Mudde / Martinus Weijermans

Manager A / Manager A / Manager B / Manager B

Référence de publication: 2014176333/13.

(140202355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Microfininvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 179.875.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La correction remplace la 1^{ère} version déposé le 14.07.2014 au numéro du dépôt initial au RCS (L140121412).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.11.2014.

MICROFININVEST S.A., SPF

Représentée par Elena Shafirova

Director

Référence de publication: 2014176339/14.

(140201549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

NAEV Lime Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 171.535.

Die alleinige Teilhaberin der Gesellschaft, die Universal-Investment-Luxembourg S.A., handelnd namens und für Rechnung des NAEV-Immo FCP-FIS, ist ab dem 22. September 2014 unter der Anschrift 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher ansässig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13. November 2014.

Für die NAEV Lime Street S.à r.l.

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014176359/15.

(140201512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

MITR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.740.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176342/10.

(140201409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Naturata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 31.794.

Am 29. September haben die 3 Verwaltungsratsmitglieder folgenden Beschluss gefasst:

Herr Franz-Joseph Bauer, wohnhaft in 138 route de Fischbach L-7447 LINTGEN, wird ab dem 1. August 2014 als technischer Geschäftsführer und zur täglichen Geschäftsführung der Metzgereiabteilung ernannt.

Für alle Angelegenheiten betreffend der Metzgereiabteilung ist seine Mitunterschrift erforderlich.

Référence de publication: 2014176360/11.

(140201814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.743.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 novembre 2014 que Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B184.133, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Sutton Coldfield) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S Luxembourg B190.945.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014176394/16.

(140201775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Patron Noosa Devco (Bath) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 181.430.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 novembre 2014 que Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B184.133, a cédé les 15.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Bath) S.à r.l. (ex. Gracewell Investment N°7 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S Luxembourg B187.262.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014176392/17.

(140202178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Group Media Communication & Technology GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 191.563.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreiundzwanzigsten Tag des Monats Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Herr Gerard VISSER, Geschäftsmann, niederländischer Staatsbürger, geboren in London (Vereinigtes Königreich), am 12. Dezember 1961, wohnhaft in NL-1333 CD Almere, Walmolenstraat 106 (Niederlande).

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „GROUP MEDIA COMMUNICATION & TECHNOLOGY GmbH“ (die „Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen (die „Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Analyse von mobilen Funknetzsystemen sowie die Beratung und Wartung von mobilen Funknetzen und Telekommunikationssystemen für eigene Dienste und die der Gruppe.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Maßnahme treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Geschäftszwecks für erforderlich hält. Die Gesellschaft kann zudem jegliche kaufmännische und industrielle Geschäfte in sämtlichen Sektoren vornehmen, die ihr zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erscheinen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführung verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Zweigniederlassungen, Agenturen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss der Geschäftsführung im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den Alleingesellschafter, Herrn Gerard VISSER, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Kompagent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2450 Luxemburg, 17, Boulevard Roosevelt.
- 2) Herr Gerard VISSER, Geschäftsmann, niederländischer Staatsbürger, geboren in London (Vereinigtes Königreich), am 12. Dezember 1961, wohnhaft in NL-1333 CD Almere, Walmolenstraat 106 (Niederlande), wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Notarielle Bescheinigung

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeich-

nung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Anmerkung

Der Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Kompargent ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: G. VISSER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. LAC/2014/50100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172899/125.

(140197773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Macquarie Infrastructure and Real Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.295.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014175510/9.

(140200868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Oak (BC) Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.960.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Oak (BC) Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.960, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 6 September 2013 under number 2176 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 21 March 2014, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 July 2014 under number 1812.

There appeared:

Bain Capital Europe Fund III LP, an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22809, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the Sole shareholder),

Hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Bain Capital Europe Fund III L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

III. That the meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator Bain Capital Europe Fund III LP, an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22809, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Liquidator").

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers as set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including these referred to in article 145 of the Law, without prior authorization of the Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance of article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate.

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by the first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Oak (BC) Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec siège social au 4, rue Lou

Hemmer,L-1748 Findel,, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 178.960. La Société a été constituée le 9 juillet 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2176 du 6 septembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 21 mars 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1812 du 11 juillet 2014.

A comparu

Bain Capital Europe Fund III LP, une société immatriculée au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-22809, avec siège social at c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de Bain Capital Europe Fund III LP, comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat; et.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Bain Capital Europe Fund III LP, une société immatriculée au registre des Iles Cayman sous le numéro WK-22809, avec siège social at c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman comme liquidateur (le Liquidateur).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45956. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176371/143.

(140201886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Fondation.

Siège social: L-2912 Luxembourg, 20, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg G 58.

	Bilan 2013	Budget 2014
RECETTES	8 165 592	7 555 470
Participation financière de l'Etat	6 797 344	6 385 470
En relation avec les frais de fonctionnement	6 177 344	6 285 470
En relation avec les achats d'oeuvres d'art	620 000	100 000
Subvention Biennale de Venise	200 000	0
Produits d'exploitation	688 957	730 000
Billetterie	149 577	160 000
Boutique	186 279	200 000
Resto/café	330 632	350 000
Autres recettes	22 470	20 000
Produits financiers, et divers	15 286	10 000
Produits exceptionnels	9 288	0
Mécénats et contributions	454 717	430 000
Design City / Biennale de Venise	75 500	70 000
Mécénats et dons divers	379 217	360 000
DEPENSES	8 115 547	7 706 200
Personnel	3 214 655	3 416 000
Frais liés au bâtiment	2 031 848	1 997 000
Frais liés à l'administration	330 654	317 700
Correction de valeur sur immob, in/corporelles	78 420	80 000
Marketing, Communication, Relations extérieures	465 207	481 500
Programmation	709 269	735 000
Evénements artistiques	54 298	64 500
Biennale de Venise	236 206	0
Design City	0	110 000
Service des Publics	77 338	110 000
Coût des activités générant des recettes complémentaires	183 463	200 000
Frais de fonctionnement de la Collection	114 189	94 500
Achat d'oeuvres d'art pour la collection	620 000	100 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	50 045	-150 730
RESULTATS REPORTES EN DEBUT D'EXERCICE	545 551	595 595
RESULTATS REPORTES EN FIN D'EXERCICE	595 595	444 865

*Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé
31 décembre 2013*

Table des matières

	Pages
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	1-2
COMPTE ANNUELS	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe	5-12

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 24 mars 2014.

Pour Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé / Partner

*Bilan
Au 31 décembre 2013
(exprimé en euros)*

	Notes	2013	2012
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Oeuvres d'art	3	14.780.527	13.413.674
Autres installations, outillage et mobilier	4	126.715	134.241
		<u>14.907.242</u>	<u>13.547.915</u>
Actif circulant			
Stocks		26.917	26.931

Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	758.961	1.085.118
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		<u>1.086.163</u>	<u>450.663</u>
		1.872.041	1.562.712
Comptes de régularisation		<u>8.155</u>	<u>47.745</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		16.787.438	15.158.372
PASSIF			
Capitaux propres			
Dotation initiale en capital - contribution de l'Etat	6	495.787	495.787
Dotation en capital - apport des collections de l'Etat	6	2.348.246	1.620.339
Dons en nature d'oeuvres d'art		28.000	-
Résultats reportés		2.038.552	2.120.582
y inclus des dons de tiers affectés à l'acquisition d'oeuvres d'art		1.443.002	1.426.802
Résultat de l'exercice		50.045	(82.029)
y inclus des dons de tiers affectés à l'acquisition d'oeuvres d'art		-	66.200
Subventions d'investissement en capital	7	<u>10.915.363</u>	<u>10.295.363</u>
		15.875.993	14.450.042
Provisions			
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	8	911.445	645.830
Comptes de régularisation		-	62.500
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		16.787.438	15.158.372

*Compte de profits et pertes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
(exprimé en euros)*

CHARGES	Notes	2013	2012
Consommations de marchandises et de matières premières et consommables		183.463	219.682
Autres charges externes		4.019.009	3.898.344
Frais liés au bâtiment		2.031.848	2.088.823
Frais liés à l'administration		330.654	277.756
Marketing, communication, relations extérieures		465.207	470.917
Programmation		999.773	863.294
Service des Publics		77.338	91.955
Frais de fonctionnement de la collection		114.189	105.599
Frais de personnel		3.214.655	3.136.966
Corrections de valeur		78.420	91.256
Intérêts et autres charges financières		2.311	1.792
Charges exceptionnelles		1.289	-
Profit de l'exercice		50.045	-
TOTAL DES CHARGES		7.549.193	7.348.040
PRODUITS			
Participation financière de l'Etat	7	6.046.418	5.935.250
Autres produits d'exploitation		1.474.600	1.309.897
Billetterie, Boutique, Café	9	688.957	732.206
Mécénats et contributions diverses	10	785.643	577.691
Autres intérêts et produits financiers		17.597	20.863
Produits exceptionnels		10.577	-
Perte de l'exercice		-	82.029
TOTAL DES PRODUITS		7.549.193	7.348.340

Les notes renvoient à l'annexe et font partie intégrant des comptes annuels.

**Annexe
31 décembre 2013**

Note 1. Généralités. La Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (ci-après: la «Fondation») a été constituée le 3 juillet 1998 sous la forme légale d'une Fondation, suite à la loi du 28 avril 1998 autorisant le Gouvernement à constituer

une Fondation «Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean» et à lui accorder une aide financière. Son siège social est situé à Luxembourg,

La Fondation a pour objet de gérer un musée d'art moderne, notamment en constituant une collection d'œuvres reflétant les diverses tendances de l'art moderne et contemporain, en organisant des expositions et conférences, en suscitant des échanges artistiques et en assurant un rôle éducatif et pédagogique.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Le Musée a ouvert ses portes au public en juillet 2006.

Note 2. Principes et méthodes comptables.

2.1. Généralités

La Fondation prépare ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'établissement des comptes annuels, la Fondation se base notamment sur les articles 34 et 46 de la loi du 19 décembre 2002 et adopte certaines dérogations à ces schémas légaux afin de tenir compte, dans ses comptes annuels, des spécificités de ses activités.

2.2. Conversion des devises étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros («EUR») et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date du règlement.

A la date de clôture du bilan:

- le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et immobilisations financières exprimé dans une devise autre que l'euro reste converti au cours de change historique;

- tous les autres postes de l'actif, exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- tous les postes de passif, exprimés dans une devise autre que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

2.3. Actifs corporels

2.3.1. Acquisition d'actifs corporels dans le cadre de la constitution d'une collection d'œuvres d'art

L'acquisition d'œuvres est portée à l'actif du bilan au poste «Immobilisations corporelles» dès que la Fondation en est propriétaire. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation.

Les œuvres d'art sont portées à l'actif dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition. Aucune dépréciation comptable n'est constatée si l'œuvre n'a pas subi de détérioration ou de perte de valeur.

2.3.2. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Les taux appliqués sont les suivants:

Mobilier 4 ans

Installations, machines et outillage 3 et 4 ans

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque les circonstances l'exigent et que la recouvrabilité de certaines créances ou d'une partie de celles-ci est compromise, le Conseil d'Administration doit établir des corrections de valeurs pour créances douteuses. Ces corrections de valeurs sont déduites des postes d'actifs concernés.

2.5. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement,

2.6. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Note 3. Immobilisations corporelles - Oeuvres d'art. L'évolution du poste «Oeuvres d'art» se présente comme suit:

	2013	2012
Oeuvres d'art au début de l'exercice	13.413.674	12.688.533

Acquisition d'œuvres d'art réceptionnées de l'exercice	254.046	473.765
Acquisition d'œuvres d'art non réceptionnées de l'exercice	356.900	251.376
Dons d'œuvres d'art pour la collection (dont dons ABP)	755.907	-
Oeuvres d'art à la fin de l'exercice	14.780.527	13.413.674

Les acquisitions d'œuvres d'art de l'exercice ont été financées comme suit:

	2013	2012
Participation financière de l'Etat et de mécènes	620.000	670.000
Dons en nature reçus	28.000	16.200
	648.000	686.200

Note 4. Autres immobilisations corporelles. L'évolution du poste «Autres immobilisations corporelles» peut se résumer comme suit:

	Autres installations, mobiliers, machines et outillage EUR
Coût d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2013	889.866
Acquisitions	71.904
Sorties	(1.010)
Coût d'acquisition au 31 décembre 2013	960.760
Corrections de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier 2013	(755.625)
Corrections de valeur cumulées de l'exercice	(78.420)
Cessions	-
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2013	(834.045)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	126.715
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	134.241

Note 5. Créances. Le poste «Créances» est composé des éléments suivants:

	2013	2012
Créances résultant de ventes et prestations de services	6.984	31.884
Participation financière de l'Etat à recevoir pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation	350.821	296.762
Autres créances	401.156	756.472
- dont TVA à récupérer	336.193	692.408
	758.961	1.085.118

Note 6. Capital - Contribution de l'Etat. Au moment de sa constitution, la Fondation a reçu de la part de l'Etat une contribution de EUR 495.787 telle que fixée par l'article I de la loi du 28 avril 1998.

En accord avec la convention cadre fixant les conditions et les modalités de l'aide de l'Etat à la Fondation signée le 23 juillet 1999, article 5, un apport d'une collection d'œuvres d'art a été réalisé par l'Etat à la Fondation en 2000. La valeur de cet apport s'élève à EUR 1.620.339.

En accord avec le Règlement grand-ducal du 26 septembre 2003 déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble réalisé par l'Etat à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques, l'Etat, par le biais de l'Administration des Bâtiments Publics, a passé en 2005-2006 une commandé pour 12 oeuvres d'art. La valeur de cet apport s'élève à EUR 727.907.

Note 7. Subventions d'investissement en capital. Les subventions d'investissement en capital comprennent la participation financière destinée à l'acquisition d'œuvres d'art depuis la création de la Fondation,

Pour l'exercice 2013, la Fondation s'est vu attribuer un montant total de EUR 6.666.418 (2012: EUR 6.555.250) de la part de l'Etat au titre de la participation financière de l'Etat.

La participation financière de l'Etat est destinée à hauteur de EUR 620.000 (2012: EUR 620.000) à l'acquisition d'œuvres d'art et à hauteur de EUR 6.046.418 (2012: EUR 5.935.250) à couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation. La participation financière destinée à couvrir les frais de fonctionnement est présentée en produits dans le compte de profits et pertes. La différence entre la participation financière de l'Etat et les frais de fonctionnement fait partie du résultat de l'exercice.

Note 8. Dettes. Le poste «Dettes» est composé des éléments suivants:

2013 2012

Dettes envers des établissements de crédit		
Dont la durée résiduelle est < ou = à 1 an	-	-
Dont la durée résiduelle est > à 1 an	-	-
Dettes sur achats et prestations de services		
Fournisseurs	273.889	387.752
Factures à recevoir	533.625	158.828
Dettes fiscales et sociales		
Impôts et charges sociales sur salaires	103.931	99.250
	<u>911.445</u>	<u>645.830</u>

Note 9. Montant net du chiffre d'affaires. Le montant net du chiffre d'affaires se présente comme suit:

	2013	2012
Produits générés par l'activité du Musée	149.577	171.564
Produits générés par la boutique du Musée	186.279	193.853
Produits générés par le café du Musée	330.632	330.860
Autres recettes	22.470	35.930
	<u>688.957</u>	<u>732.207</u>

Note 10. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation se présentent comme suit:

	2013	2012
Design City	-	69.406
Mécénats et dons divers	454.717	364.780
Dons d'oeuvres d'art	-	16.200
Participation financière de l'Etat - Biennale	200.000	-
Participation financière de l'Etat - Rémunération	130.926	127.305
	<u>785.643</u>	<u>577.691</u>

Pour l'exercice 2013, la Fondation s'est vu attribuer un montant total de EUR 200.000 de la part de l'Etat pour l'organisation du pavillon luxembourgeois à la Biennale de Vienne.

Note 11. Personnel. La Fondation employait au cours de l'exercice en moyenne 46,5 (43,5 ETP) personnes (2012: 52/43,5 ETP).

Note 12. Engagements hors bilan. Au 31 décembre 2013, le musée disposait:

- d'oeuvres empruntées pour ses expositions d'une valeur totale de EUR 7.184.750;
- de garantie bancaire d'une valeur totale de EUR 28.500.

Référence de publication: 2014176351/289.

(140201417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

Extrait de l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 07 novembre 2014

1) L'Assemblée approuve la démission, à la date de la présente assemblée, soit le 07 novembre 2014, de Maître Michael Dandois et Maître Antoine Meynial, en leur qualité d'administrateurs de la Société, et la démission de Monsieur Gustavo Adolfo Strassener, à compter du 05 février 2014, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société.

2) L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, à compter de la présente assemblée, à savoir le 07 novembre 2014 jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2017:

- Monsieur Gavril Yuriy LISURENKO, né le 21 novembre 1961 à Kiev (Ukraine), demeurant professionnellement au 20 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3) L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 23 rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, à compter de la présente assemblée, soit le 07 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014176202/19.

(140202162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

NW PM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 191.651.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NW PM Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Dominique Reichelt, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “NW PM 1 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least two managers, who need not to be shareholders. They shall be two classes of managers: «Class A Managers» and «Class B Managers». There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager or (ii) the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class B Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by NW PM Holding S.à r.l, prenamed, for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:

- Mr. Marco Barcaglioni, born in Rome, Italy, on 1 December 1980, professionally residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Michael Sullivan, born in Connecticut, USA, on 25 April 1966, professionally residing at 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, USA; and

- Mr. Jérôme Anselme, born in Neuilly, France, on 18 December 1974, professionally residing at 63, Harrington Gardens, SW7 4JZ London, United Kingdom.

3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

- Mr. Gabor Hidasi, born in Esztergom, Hungary, on 4 November 1978, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Onno Bouwmeister, born in Maarssen, the Netherlands, on 26 January 1977, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt- deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NW PM Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Dominique Reichelt, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NW PM 1 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un

Gérant de Classe B est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par NW PM Holding S.à r.l, susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

177102

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de Classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marco Barcaglioni, né à Rome, Italie, le 1 décembre 1980, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg;

- Monsieur Michael Sullivan, né à Connecticut, Etats-Unis, le 25 avril 1966, résidant professionnellement au 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, Etats-Unis; et

- Monsieur Jérôme Anselme, né à Neuilly, France, le 18 décembre 1974, résidant professionnellement au 63, Harrington Gardens, SW7 4JZ Londres, Grande Bretagne.

3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de Classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gabor Hidasi, né à Esztergom, Hongrie, le 4 novembre 1978, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg; et

- Monsieur Onno Bouwmeister, né à Maarssen, Pays-Bas, le 26 janvier 1977 résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50021. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174800/351.

(140199819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 191.744.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Luxembourg II GP Galapagos S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 23 October 2014, not yet published and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 10.20 a.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Cristiana Musteanu, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

177103

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty thousand euro (EUR 40,000.-).

2 To issue nine hundred thousand (900,000) new class A shares with a nominal value of one euro cent euro (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred forty-one thousand euro (EUR 6,241,000.-) by the limited shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to forty thousand euro (EUR 40,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue nine hundred thousand (900,000) new Class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Galapagos LuxCo S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.260 (the "Subscriber"),

represented by Me Manfred Müller, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 28 October 2014, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe to nine hundred thousand (900,000) new class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in a total amount of six million two hundred forty-one thousand euro (EUR 6,241,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of six million two hundred fifty thousand euro (EUR 6,250,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the nine hundred thousand (900,000) new class A shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (3,999,900) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall

be held by the unlimited partner(s) (associés commandités), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Triton Luxembourg II Luxembourg GP Galapagos S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 octobre 2014, pas encore publié et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 1020 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Cristiana Musteanu, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Catherine Kremer, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de neuf mille euros (EUR 9.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante mille euros (EUR 40.000,-).

2 Émission de neuf cent mille (900.000) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quarante et un mille euros (EUR 6.241.000,-) par l'actionnaire commanditaire de la Société à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

177105

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille euros (EUR 9.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante mille euros (EUR 40.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre neuf cent mille (900.000) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Galapagos LuxCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social à 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.260 (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Manfred Müller, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire neuf cent mille (900.000) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions deux cent quarante et un mille euros (EUR 6.241.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de six millions deux cent cinquante mille euros (EUR 6.250.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les neuf cent mille (900.000) nouvelles actions de catégorie A au souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.999.900) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires et cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société. Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Musteanu, C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2014. REM/2014/2377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014175728/176.

(140201162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Olema Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 191.768.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of October,
Before Maître Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Olema Partners LLC, a company incorporated under the laws of United States of America, having its registered office at 1, Montgomery Street, 73220, San Francisco, CA 94104, United States of America and registered with the Companies Register of United States in the State of California, under federal tax identification number 46-2257823,

represented by Ms Messaouda Benbouzid, lawyer, with offices in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscribers and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Olema Partners Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), with a par value of one euro cent (EUR 0,01) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for the Ordinary Shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Beneficiary Certificates. In addition to shares representing the share capital, beneficiary certificates may be created and issued by the Company in accordance with these Articles:

The aggregate value of beneficiary certificates is set at two euro (EUR 2.-) consisting of two hundred (200) class B beneficiary certificates, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each (the "Beneficiary Certificates");

Beneficiary Certificates are not representing the share capital of the Company. The Beneficiary Certificates entitle their holder(s) to attend the General Meetings but not to exercise any voting right, except for the decisions relating to the underlying projects they are participating in, as defined in any beneficiary agreement which may be entered into between the Company and the holder(s) of Beneficiary Certificates from time to time.

The Beneficiary Certificates of the Company are in registered form only.

A register of Beneficiary Certificates will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any holder of Beneficiary Certificates. Ownership of registered Beneficiary Certificates will be established by inscription in said register.

The Beneficiary Certificates are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per Beneficiary Certificates. In case a Beneficiary Certificate is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Beneficiary Certificates will be required to name a single representative to represent the Beneficiary Certificates until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of Beneficiary Certificates. Any premium paid in respect of any Beneficiary Certificates of a specific class of Beneficiary Certificates upon their issuance shall be allocated to a premium reserve account corresponding to that specific class of Beneficiary Certificates of the Company. The classes of Beneficiary Certificates shall have different financial rights as more fully set out in article 25 of these Articles.

Art. 8. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time,

with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 12. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 15. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 16. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 17. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

The holders of Beneficiary Certificates shall be invited to the annual general meeting of shareholders of the Company.

Art. 19. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 21. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders and the holders of Beneficiary Certificates at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the holder of Beneficiary Certificates, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 22. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 24. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 25. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

Each Ordinary Share carries at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Ordinary Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to ten percent (10%) per annum on the nominal value of such Ordinary Shares.

The Beneficiary Certificates shall track one thousand two hundred fifty (1,250) shares in the share capital of Enter Sake Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) ("Enter Sake") (the "Class B BC Investment").

(the BC Investment is hereafter referred to as the "Investment").

For all intents and purposes, in case there are various classes of Beneficiary Certificates, the Beneficiary Certificates of a given class of beneficiary certificates shall track and reflect the performance of the relevant Investment. As the case may be, to the extent permitted by the Law, any available funds, as well as any incurred losses attributable to a specific Investment shall only be shared by the holder(s) of that given class of beneficiary certificates and shall not impact the other classes of beneficiary certificates.

In case there are various classes of Beneficiary Certificates, the result of each class of beneficiary certificates will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the relevant Investment (including capital

gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to the relevant Investment.

In case there are various classes of Beneficiary Certificates, all income and charges which may not be allocated to any specific class of beneficiary certificates shall be allocated to all the classes of beneficiary certificates on a pro rata basis of the number of beneficiary certificates issued in each class of beneficiary certificates.

In case the total net assets of the Company as set out in the annual accounts are, or following a distribution of dividends, would become lower than the amount of the subscribed capital plus the non-distributable reserves under the law or these Articles, no distributions shall be made to the shareholder(s) and/or holder(s) of Beneficiary Certificates even if the Company's profits and losses account shows sufficient distributable profits for a specific Investment.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated always in compliance with the above. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 26. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders and the holders of Beneficiary Certificates in accordance with article 25 above.

Part VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0,01) each.

Proof of the payment of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at EUR 1,800.-.

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2014

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:
 - Mr Aaron David Faust, born in California, United States of America, on 28 June 1975, with his professional address at 125 Bayview Avenue Appt UPPR Belvedere Tiburon CA 94920-2303 United States of America;
 - Mr Franz, Duclos, born in Mont Saint Aignan, France, on 15 November 1975, with his professional address at 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg; and
2. The Company's registered office shall be located at 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxy holder(s) of the appearing party, who are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person/these persons sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Olema Partners LLC, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1, Montgomery Street, 73220, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Registre des Sociétés des Etats-Unis dans l'Etat de Californie sous le numéro d'identification fiscal fédéral 46-2257823,

représentée par Mme Messaouda Benbouzid, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Olema Partners Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apports en capitaux propres non rémunéré par des titres (dit compte 115) pour les Parts Sociales Ordinaires peut être établi. La Société peut utiliser le montant détenu dans ce compte de primes ou dans ce compte 115 (le cas échéant) pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, compenser ses pertes nettes et effectuer des distributions aux associés ou pour l'affecter à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Parts bénéficiaires. En plus des parts sociales représentant le capital social, des parts bénéficiaires peuvent être créées et émises par la Société conformément aux présents Statuts:

La valeur totale des parts bénéficiaires est fixée à deux euros (EUR 2) correspondant à deux cents (200) parts bénéficiaires de classe B, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0.01) chacune (les "Parts Bénéficiaires");

Les Parts Bénéficiaires ne représentent pas le capital social de la Société. Les Parts Bénéficiaires permettent à leur(s) porteur(s) d'assister aux Assemblées Générales mais ne leur permettent pas d'exercer de droit de vote, sauf en ce qui concerne les décisions relatives aux projets sous-jacents auxquels ils participent, tel que défini dans tout contrat de Parts Bénéficiaires qui peut être conclu périodiquement entre la Société et le(s) porteur(s) de Parts Bénéficiaires.

Les Parts Bénéficiaires de la Société existent uniquement sous forme nominative.

Un registre des Parts Bénéficiaires sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition en cas d'inspection par tout porteur de Parts Bénéficiaires. La propriété des Parts Bénéficiaires nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

Les Parts Bénéficiaires sont indivisibles du point de vue de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul porteur par Part Bénéficiaire. Dans le cas où une Part Bénéficiaire est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété des Parts Bénéficiaires devront nommer un seul représentant pour représenter les Parts Bénéficiaires jusqu'à ce qu'une seule personne soit ainsi désignée. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un donneur de gage.

L'associé unique ou le cas échéant, les associés, peuvent créer des classes supplémentaires de Parts Bénéficiaires. Toute prime en lien avec des Parts Bénéficiaires d'une classe donnée de Parts Bénéficiaires et qui serait payée lors de leur émission sera allouée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe donnée de Parts Bénéficiaires de la Société. Les classes de Parts Bénéficiaires auront des droits financiers différents, comme plus amplement détaillé à l'article 25 de ces Statuts.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 17. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les porteurs de Parts Bénéficiaires seront invités à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés et aux porteurs de Parts Bénéficiaires au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, des porteurs de Parts Bénéficiaires, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 22. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne toujours droit à un dividende préférentiel et cumulatif (le "Dividende Ordinaire") qui doit être déclaré et payé en espèces, correspondant à dix pour cent (10%) par an de la valeur nominale de ces Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Bénéficiaires seront liées à mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales du capital d'Enter Sake Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand-Duché of Luxembourg, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) ("Enter Sake") (l'"Investissement BC de Classe B").

(l'"Investissement BC est ci-après dénommé l'"Investissement").

Pour toutes fins utiles, dans le cas où il y existe plusieurs classes de Parts Bénéficiaires, les Parts Bénéficiaires d'une classe donnée de parts bénéficiaires suivront et refléteront la performance de l'Investissement concerné. Selon le cas, dans les limites posées par la Loi, tous fonds disponibles ainsi que toutes pertes subies liés à un Investissement donné ne seront partagés qu'entre le(s) porteur(s) de cette classe donnée de Parts Bénéficiaires et n'affecteront pas les autres classes de Parts Bénéficiaires.

Dans le cas où il existe plusieurs classes de Parts Bénéficiaires, le résultat de chaque classe de Parts Bénéficiaires correspondra au solde de tous les revenus, bénéfices ou autres recettes payées ou dues au titre de l'Investissement concerné (y compris les gains en capital, les distributions de dividendes et/ou les boni de liquidation) et du montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds supportés par la Société au cours de la période fiscale concernée qui peuvent être régulièrement et raisonnablement alloués à l'Investissement concerné.

Dans le cas où il existe plusieurs classes de Parts Bénéficiaires, tous les revenus et toutes les charges qui ne peuvent pas être alloués à une classe spécifique de Parts Bénéficiaires, seront alloués à toutes les classes de Parts Bénéficiaires au prorata du nombre de Parts Bénéficiaires émises dans chaque classe de Parts Bénéficiaires.

Dans le cas où l'actif net total de la Société tel que décrit dans les comptes annuels est, ou à la suite d'une distribution de dividendes, deviendrait inférieur aux montants du capital souscrit et des réserves non distribuables en vertu de la loi ou de ces Statuts, aucune distribution ne sera faite au(x) associé(s) et/ou au(x) porteur(s) de Parts Bénéficiaires même si les comptes des bénéfices et des pertes de la Société montrent des bénéfices distribuables suffisants pour un Investissement donné.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés déterminera la manière dont le solde des bénéfices annuels nets sera alloué ceci toujours en conformité avec ce qui précède. Il peut décider de verser tout ou partie du solde pour absorber des pertes existantes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux associés à titre de dividendes.

Art. 26. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés et les porteurs de Parts Bénéficiaires conformément à l'article 25 mentionné ci-dessus.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libéré en espèces un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

La preuve du paiement de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800.-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite tenu une assemblée générale extraordinaire et a adopté les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2) et sont nommés Gérants pour une durée illimitée:

- M. Aaron David Faust, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 28 juin 1975, ayant son adresse professionnelle à 125 Bayview Avenue Appt UPPR Belvedere Tiburon CA 94920-2303, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Franz Duclos, né à Mont Saint Aignan, France, le 15 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle à 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

2) Le siège social de la Société est fixé à 25c boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BENBOUZID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52009. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176372/690.

(140201686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

OZ Carbon Trading (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.057.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth day of October,
Before Maître Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Sculptor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.786 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Juan ALVAREZ HERNANDEZ, manager, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on October 13th, 2014, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

1. That OZ Carbon Trading (Lux) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.057, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 15 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 855 of 11 May 2007 (the Company). The Articles of Association been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit dated October 19th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3171 of December 23rd, 2011;

2. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), fully paid up;

3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30th day of September, 2014 declares that:

- that all assets have been realised;
- that, except for the following, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date., the balance sheet of the Company as at the 30th day of September, 2014 being only one information for all purposes

6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. That full discharge is granted to the managers of the Company namely Mr. Joel Frank, Mr. Wayne Nathan, Mr. Scott Matthew Ciccone, Mr. Tony Laenen, Mr. Juan Alvarez Hernandez, Mr. Cédric Bradfer and Mr. Ronan Carroll for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately (EUR 1,000) thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize octobre,

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Sculptor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.786 (l'Associé Unique),

dûment représentée par M. Juan ALVAREZ HERNANDEZ, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société OZ Carbon Trading (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.057 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 855 du 11 mai 2007 (la Société). Les statuts ont été modifiée pour la dernière fois devant Maître Gerard Lecuit, en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3171 le 23 décembre 2011;

2. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un total de cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de vingt-cinq euro (EUR 25,-), entièrement libérées;

3. Le comparant est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique associé de la Société, agissant comme liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire du 30 septembre 2014, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date, le bilan au 30 septembre 2014, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;
7. La décharge pleine et entière est accordée aux gérants M. Joel Frank, M. Wayne Nathan, M. Scott Matthew Ciccone, M. Tony Laenen, M. Juan Alvarez Hernandez, M. Cédric Bradfer et M. Ronan Carroll pour l'exercice de leurs mandats;
8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. ALVAREZ HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48186. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171447/106.

(140195830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Euxin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.196.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30.09.2014

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Claude SCHMITZ, également Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pierre LENTZ et Monsieur Gerdy ROOSE.

L'Assemblée désigne aux postes d'administrateurs à partir du 30.09.2014, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable né à Bastogne (BE) le 19/09/1968 avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg; Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable né à Daverdisse (BE) le 19/06/1968 avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg et Monsieur Joël MARECHAL, employé privé né à Arlon (BE) le 12/09/1968 avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg. Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'échéance des mandats de leurs prédécesseurs c'est-à-dire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux comptes, la société AUDIEX SA.

L'Assemblée désigne au poste de Commissaire aux comptes à partir du 30.09.2014 la société AUDITEX Sàrl, ayant siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.559. Le mandat du Commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'échéance du mandat de son prédécesseur c'est-à-dire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11 A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUXIN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014172815/29.

(140198167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.
